



Impossible d'etre cautionnaire si retraite

Par **Peyo81**, le **19/05/2012 à 18:06**

Bonjour,

Je souhaite me porter cautionnaire pour une location effectuée par mon fils. Certaines agences me font des difficultés sous prétexte qu'une pension ne peut être saisie. Pour information, ma retraite dépasse largement les critères de garantie demandés par les agences. Je sais que le bailleur est toujours maître de la décision, mais pourquoi utiliser cet argument ? Merci

Par **amajuris**, le **19/05/2012 à 18:18**

bjr,

rien n'interdit à un retraité de se porter caution.

une retraite peut parfaitement être saisie sachant qu'il existe un minimum insaisissable dans un revenu.

la seule difficulté est qu'il faut que la retraite soit suffisante si la caution doit être actionnée en tenant compte des charges déjà supportées par le retraité et de la partie insaisissable.

certaines créanciers ont été déboutés pour cause de cautions disproportionnées.

cdt